

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE

37 37 19

Date de la convocation

24 09 12

Séance du 19 octobre 2012

Date d'affichage

24 09 12

L'an deux mille douze

et le dix neuf octobre

A Quinze Heures,

Le Comité Syndical,

régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

2012-19-10-01

PV CS 23 07 12

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux et Châteaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **R.PAILLES** (Conseil Général), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC St-Chinianais), **G.ROUCAYROL** (CdC Coteaux et Châteaux)

Sous réserve de l'original
15 NOV. 2012
Bureau des Politiques
Publiques

2012-19-10-01

Procès-verbal du Comité Syndical du 23 Juillet 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE et le 23 juillet à Seize Heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Communauté de Communes Orb et Taurou à Murviel-les-Béziers sous la présidence de Francis BOUTES.

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), D.BEDOS (CdC Coteaux & Chateaux), P.BEZIAT (CdC Canalirou), F. BOUTES (Conseil Général), Y. CASSILI (CdC Monts Orb), R. CHABBERT (CdC Le Minervois), MA. EDO (CdC Monts d'Orb), N.ENSENAT (CdC Le Minervois), N.ETIENNE (Conseil Général), M.GIL (CdC Orb et Taurou), RM.LOSMA (Bédarieux), M.OLMOS (CdC Le Minervois), D.PASSET (Le Poujol/orb), ME.PEGURIER (Bédarieux) Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), G.RAYNAUD (CdC Saint-Chinianais), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou).

Excusés:

G. AFFRE (CdC Saint-Chinian), JN. BADENAS (Conseil Général), F.BARSSE (Bédarieux), JL .BARTHES (CdC Orb-Jaur), F.BERTHOMIEU (CdC Canal-Lirou), B. CALMEL (CdC Saint-Chinianais), J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux et Chateaux), JL.FALIP (Conseil Général), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), A.MARTINEZ (Conseil Général), MH .LAVASTRE (Bédarieux), G.MARCOUIRE (Conseil Général), F.MARTY (CdC Orb et Taurou), K.MESQUIDA (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC Canalirou), R.PAILLES (Conseil Général), R.TROPEANO (Conseil Général), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

Assistaient également à la réunion :

L.ABADIE (Pays HLV), C.BUNOZ (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), F. GUIETER (CdC Orb Jaur), S.HERPSON (Pays HLV), D.RUFINO (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), L.TKACZUK (Pays HLV).

* * *

Après l'accueil des participants, Francis Boutes déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

* * *

Examen des rapports présentés en Comité Syndical

2012-23-07-01 Adoption du PV des séances précédentes : les PV des séances des 26 et 29 Juin 2012 n'appelant pas de commentaires, sont adoptés.

2012-23-07-02 Compte rendu des décisions du Président : Le Comité syndical prend acte des décisions du Président, pour un total de 18 403 €, portant, notamment, sur des prestations dans le cadre de l'Orchestre du Pays, de l'animation de l'exposition Paysages en jeu, de la communication des Visioguides et du Mois du Patrimoine. Le Président a ensuite notifié l'attribution du marché de réalisation des supports de communication pour un an renouvelable deux fois à l'Agence AOC pour le lot n°1 (conception graphique et suivi de fabrication) et l'Imprimerie Maraval pour le lot n°2 (impression et livraison).

2012-23-07-03 GR de Pays : Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur le tracé du GR de Pays présenté en séance et a validé les prochaines étapes du projet. La Commission Nationale des Sentiers de Randonnée et Itinéraires a donné le 24 Mai 2012 un avis favorable sur ce tracé pour la poursuite du dossier à l'étape projet. La validation définitive du tracé sera issue d'une phase de consultation avec les EPCI d'ici à fin Novembre et l'édition du topoguide pourra alors être envisagée à l'automne 2013 après homologation du GR de Pays au premier trimestre 2013.

2012-23-07-04 Tourisme – Patrimoine / Leader : Le Comité syndical adopte à l'unanimité la modification du plan de financement de l'action « professionnalisation des acteurs » pour un montant de 22 579.58 € et se prononce favorablement sur la constitution d'un comité scientifique en appui de la commission patrimoine et tourisme destiné à constituer le support du dossier de candidature à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire. Le coût prévisionnel de cette assistance technique s'élève à 34 352.86 €. Le comité Syndical adopte à l'unanimité le principe du portage par le Pays du programme Leader pour l'année 2013 dont le montant s'élève à 87 686.38 €, la conduite d'une étude d'évaluation du SLODT et la mise en œuvre de propositions de repositionnement sur un nouveau cadre stratégique, le SLODT II 2013-2018 pour un montant de 81 283.66 € et la phase 2 de l'expertise de randonnée pour un montant de 22 008.07 €.

2012-23-07-05 Convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) : le Comité syndical adopte à l'unanimité la convention de PIG dont le suivi-animation sera réalisé en régie et le plan de financement correspondant. Le coût de fonctionnement annuel de ce service s'élève à 298 481 €. Les partenaires financiers sont l'Etat, l'ANAH, le Conseil général de l'Hérault et le Conseil régional. La subvention départementale liée au suivi-animation sera demandée pour la période allant du 1^{er} Octobre 2012 au 31 Décembre 2014.

2012-23-07-06 Circuits courts de commercialisation : Le Comité syndical s'est prononcé favorablement sur le passage en phase opérationnelle du projet de circuits courts de commercialisation, sur la signature des conventions avec le Mouvement Rural et l'ADASEAH et sur le principe du portage de l'opération par le Pays pour un montant de 45000 € en 2012 et de 93 000 € en 2013 et sur le plan de financement mobilisant des crédits FEADER, de la Région et du Département.

2012-23-07-07 Expérimentation de la Télé psychiatrie : Après débat, le comité syndical s'est prononcé sur le principe d'expérimenter un projet de télé psychiatrie sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles et plus précisément sur les périmètres des communautés de communes du Pays Saint-Ponais et Orb Jaur. La décision finale appartient à l'Agence Régionale de la Santé Languedoc Roussillon qui met le matériel à disposition.

2012-23-07-08 Pôle d'excellence Rurale BIO-ORB, création d'une pépinière : le Comité syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur le principe de la prise en charge par le Syndicat Mixte du démarrage de l'opération « pépinière » et sur le plan de financement s'élevant à 34 560 € l'année 1, 36100 € l'année 2 et 41 600 € l'année 3. La participation financière du Syndicat mixte représente un coût de 10 000 € répartis sur les trois années. Le portage initial par le Pays permettra de commencer la plantation dès le mois d'Octobre et de lancer la création de l'association qui préfigurera la future SCIC.

2012-23-07-09 Décision Modificative n°2/2012 : Le Comité syndical adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n°2, qui porte sur une augmentation de crédits en section de fonctionnement, d'un montant de 105 560 € afin de mener trois opérations nouvelles : Etude P.I.G. (37 375 €), création d'une pépinière BIO-ORB (38 185 €) et Circuits Courts (30 000 €).

2012-23-07-10 Reconduction de la convention d'une ligne de trésorerie : Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie qui est portée à un maximum de 800 000 €, donne mandat au Président pour accomplir l'ensemble des formalités visant à l'obtention de ces crédits de trésorerie et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

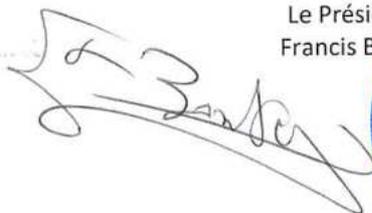
Questions diverses : néant.

La séance est levée à 17h30.

SOUS-PRÉFECTURE DE L'HERAULT
Rue de la République

15 NOV. 2012

Bureau des Politiques
Publiques



Le Président,
Francis BOUTES

